



Doberman Pinscher Club du Grand Montréal

CONCOURS HOMOLOGUÉS CCC

DÉTECTION D'ODEURS

31 mai & 1 juin 2025

Inscription limitée



DogShow.caTM

PROGRAMME OFFICIEL: HORAIRE & JUGE

Samedi, le 31 mai 2025 Approx 8h à 18h # événement 2520230447	Dimanche, le 1 juin 2025 Approx 8h à 18h # événement 2520230448
Chris Hansen	
Instinct	Master Contenant, Intérieur, Extérieur
Novice Contenant, Intérieur, Extérieur	Excellent Contenant, Intérieur, Extérieur
Open Contenant, Intérieur, Extérieur	Open Contenant, Intérieur, Extérieur
Excellent Contenant, Intérieur, Extérieur	Instinct
Master Contenant, Intérieur, Extérieur	Novice Contenant, Intérieur, Extérieur

Ouverture des inscriptions sur Dogshow.ca 1 mois avant le premier jour de l'événement.

Fermeture des inscriptions à 23h59, 2 lundis avant l'événement ou lorsque la limite est atteinte.

LOCATION ET SPÉCIFICATIONS

- Cette compétition sera tenue chez GUIDES CANINS, à l'extérieur ou à l'intérieur selon la classe, 1200A montée Poirier, Saint Lazare, J7T 0L7.: www.guidescanins.com/installations/directions/
- Liste des options d'hébergement et de restaurants: <http://www.guidescanins.com/concours/competition-du-printemps/>
- Aucune disposition n'a été prise en cas de pluie ou de soleil.
- Cette compétition sera tenue selon les règlements du Club Canin Canadien (CCC).
- Des parfums officiels devront être utilisés dans tous les événements CCC et vous pouvez trouver une liste d'odeurs et de règles approuvées: <https://www.ckc.ca/fr/Files/Formulaires-du-CCC/Expositions-et-concours/Livres-de-reglements/Reglements-des-concours-de-travail-de-flair>

ÉLIGIBILITÉ

- Tous les chiens (pure race, race non reconnue ou croisée) doivent être enregistrés individuellement ou être éligibles pour l'enregistrement au CCC.
- Les chiens nés et qui résident à l'étranger qui entrent au Canada pour l'unique raison de participer à des compétitions du CCC n'ont pas besoin d'un numéro d'enregistrement CCC, mais requièrent un numéro d'enregistrement d'événement (ERN). Ce dernier doit être demandé dans les 30 jours suivant l'inscription à un événement CCC.
- Les Canadiens qui ne sont pas membres du CCC doivent payer un droit de participation annuel pour non-membre pour tout prix et titre. Le droit sera le même que le droit prélevé pour un numéro d'inscription à l'événement. Pour protéger les qualificatifs et les titres obtenus, un non-membre doit choisir de soit devenir membre du CCC, soit de payer le droit de participation pour non-membre. Le non-respect de cette obligation dans un délai de 30 jours de la notification entraînera l'annulation de tous les qualificatifs et les titres obtenus. Ces droits ne s'appliquent qu'aux chiens qui sont la propriété exclusive des non-membres du CCC. Ils ne sont pas exigés pour les membres.

INSCRIPTION, FRAIS & PAIEMENTS

- Il est entendu qu'en envoyant leur formulaire d'inscription, les compétiteurs sont familiers et acceptent les règlements qui régissent les concours du CCC. www.ckc.ca
- Les inscriptions sont limitées. Nous nous réservons le droit de refuser une inscription.
- Les équipes de manieur/chien peuvent s'inscrire dans un, deux ou tous les trois composants. Un manieur peut entrer un maximum de 1 chien dans une composante donnée.

- Si la limite des inscriptions est atteinte avant la date de fermeture, une liste de réserve sera établie. Les chiens sur cette liste pourront participer à la place des absents.
- Les inscriptions coûtent 40\$+tx/classe (instinct inclus) avant la date de fermeture des inscriptions.
- Il sera possible de s'inscrire après la date de fermeture si la limite des inscriptions n'a pas été atteinte. Le coût des inscriptions tardives sera de 48\$+tx.
- Les frais des inscriptions avec un numéro de compétition temporaire coûtent 10,50\$ par composante.
- Les inscriptions pour exhibition seulement (FEO) ne sont pas acceptées.
- Aucun remboursement, annulation ou changement ne sera fait après la date de fermeture des inscriptions ou dans l'éventualité que le chien ou le manieur ne se présente pas, est éliminé ou expulsé par le comité responsable, un juge ou un vétérinaire ou en cas de température inclémence.
- Les participants qui annulent avant la date de fermeture obtiendront un remboursement.
- Le propriétaire d'une chienne en chaleur, dont le chien ou lui-même est blessé, obtiendra un remboursement, à condition qu'il présente un billet du médecin ou du vétérinaire et qu'il en avise la secrétaire au moins 24 heures avant le début de l'ouverture de l'enregistrement de la première journée du test.
- Tous les remboursements sont assujettis à des frais administratifs de 10%.
- Des frais de 20\$ s'appliqueront pour les chèques retournés et les cartes de crédit refusées.

DÉROULEMENT

- Un courriel d'instructions générales et les ordres de passage seront envoyés le mercredi avant l'événement.
- Une copie de votre feuille de pointage sera envoyée via courriel à la fin du concours.
- Des rubans de qualification et de titre seront présentés après les classes.
- Les résultats seront affichés sur place et sur DogShow.ca, dès que possible.

POUR VOTRE INFORMATION

- Exécutif du Doberman Pinscher Club du Grand-Montréal: Président: Diane Rockburn, Vice-président: Julie Sansregret, Secrétaire Myriam Ruel, Trésorière: Katherine Stead
- Présidente du comité du concours: Julie Sansregret
- Secrétaire du concours: Julie Sansregret: 1200A montée Poirier, St-Lazare, J7T 0L7, 450-424-1469, info@guidescanins.com
- Juge: Chris Hansen 1897 Beach Rd Oxford Mills Ontario K0G 1S0 Canada
- Directeur exécutif du CCC: Jeff Cornett, ED@ckc.ca 5397 Eglinton Avenue W. Suite 101, Etobicoke ON M9C 5K6
- Directeur du Québec: Denis Gros-Louis, zone3director@ckc.ca
- Représentant du travail du flair: Sandra Hébert 17770, Pl. Normandie, Mirabel, QC J7J 1J5
- Vétérinaire: Centre DMV, 2300 54^{ième} avenue, Lachine, Qc, 514-633-8888
- C'est la responsabilité du club organisateur du concours de voir à ce que les juges, les membres du comité, les bénévoles ou les participants ne soient soumis à aucune indignité durant ce concours. Le président du concours fera immédiatement un rapport de toute infraction à ce règlement au CCC, et le bureau des directeurs de CCC prendra toute action nécessaire suite à une infraction.

***** L'ENTRAÎNEMENT, LA PRATIQUE ET/OU L'UTILISATION NON OFFICIELLE D'ODEUR NE SONT PAS AUTORISÉS SUR LE TERRAIN OÙ SUR LES LIEUX DU CONCOURS INCLUANT LE STATIONNEMENT, etc.*****



Doberman Pinscher Club du Grand Montréal
SCENT DETECTION
CKC SANCTIONED TRIAL
May 31st and June 1st 2025

Limited entry



DogShow.caTM

OFFICIAL PREMIUM LIST: SCHEDULE & JUDGE

Saturday, May 31st 2025 Approx 8 a.m. to 6 p.m. Event # 2520230447	Sunday, June 1st 2025 Approx 8 a.m. to 6 p.m. Event 2520230448
Chris Hansen	
Instinct	Master Container, Interior, Exterior
Novice Container, Interior, Exterior	Excellent Container, Interior, Exterior
Open Container, Interior, Exterior	Open Container, Interior, Exterior
Excellent Container, Interior, Exterior	Instinct
Master Container, Interior, Exterior	Novice Container, Interior, Exterior

LOCATION AND SPECIFICATIONS

- This test will be held at GUIDES CANINS 1200A montée Poirier, Saint-Lazare, indoors, in the old building <http://www.guidescanins.com/en/facilities/directions/>
- Lodging & food accommodation: <http://www.guidescanins.com/en/trials/spring-competition/>
- Rain or shine.
- It will be held according to the regulations and sanctioned by the Canadian Kennel Club (CKC).
- Only official scents will be used in all CKC events, you can find a list of approved scents and rules at <https://www.ckc.ca/en/Files/Forms/Shows-Trials/Event-Rules-Regulations/Scent-Detection-Trial-Rules-and-Regulations>.

ELIGIBILITY

- All dogs (pure breed, unrecognized breed, mixed breed) must be individually registered with the CKC or eligible for CKC registration.
- Dogs that are foreign-born and owned who enter Canada for the sole purpose of competing in CKC events do not require a CKC registration number, but do require an Event Registration Number (ERN). This must be applied for within 30 days of entering a CKC event.
- An annual non-member participation fee for awards and titles will be charged to a Canadian non-member of CKC. The fee will match the ERN fee. In order to protect the award/titles earned, the non-member will have the choice either to become a CKC member or to pay the non-member participation fee. Failure to comply within 30 days of notification will cause all awards and titles to be canceled. These fees apply only for dogs wholly owned by non-CKC members and are not applicable to CKC members.

REGISTRATION, FEES & PAYMENTS

- Competitors, through the submission of an entry, acknowledge that they know and accept the CKC rules. www.ckc.ca.
- Entries are limited. We reserve the right to refuse any entry.
- Handler/dog teams may enter one, two or all three components. A handler may enter a maximum of 1 dog in a given component.
- Dogshow.ca registration opens one month prior to the event.
- Registrations close at 11:59 p.m. 2 Mondays before the event or when the limit is reached.
- In the event that the entry limit is reached before the official closing date, an Alternate List will be compiled in the order received. Alternate dogs will be allowed to run in the place of any absent dogs.

- Each component & costs \$40+tx/component before the closing date (Instinct test as well). It will be possible to register after the closing date, if there is still room. The cost for late entries will be \$48+tx/component
- Dogs with Temporary Competition Numbers (TNC) will be charged \$10.50 per component.
- For Exhibition Only (FEO) entries are not accepted.
- There shall be no refunds, cancellation or changes after the closing date or in the event a dog and/or handler are dismissed from competition regardless of the reason for such a dismissal or in the event of inclement weather.
- Participants canceling before the closing date will obtain a refund.
- A refund will be issued for bitches that come into heat or dogs and/or handlers that are injured, providing that they send a doctor or a veterinarian note and that the trial secretary is advised at least 24 hours before the time of the registration of the first day of the test.
- Any refund issued will be minus a 10% administrative fee.
- A \$20 fee will be charged for NSF checks and refused credit cards.

PROCEDURE

- An email with general instructions and running orders will be sent the Wednesday before the event.
- A copy of your scoresheet will be sent to you via email at the end of the trial.
- A ribbon will be awarded to each team earning a qualifying score. Title ribbons will be awarded for each title.
- The results will be posted on site and published on the DogShow.ca website, as soon as possible

FOR YOUR INFORMATION

- Doberman Pinscher Club du Grand-Montréal executives: President: Diane Rockburn, Vice-president: Julie Sansregret, Secretary Myriam Ruel, Treasurer: Katherine Stead
- Trial Committee: 1200A montée Poirier, St-Lazare, J7T 0L7, 450-424-1469, info@guidescanins.com
- Event Secretary: Julie Sansregret, 1200A montée Poirier, St-Lazare, J7T 0L7, 450-424-1469
- Judge: Chris Hansen 1897 Beach Rd Oxford Mills Ontario K0G 1S0 Canada
- CKC Director: Jeff Cornett, ED@ckc.ca 5397 Eglinton Avenue W., Suite 101, Etobicoke, ON. M9C 5K6.
- CKC Québec Director: Denis Gros-Louis, zone3director@ckc.ca
- CKC Québec Scent Detection Rep.: Sandra Hébert 17770, Pl. Normandie, Mirabel, QC J7J 1J5
- Veterinarian: Centre DMV, 2300 54ième avenue, Lachine, Qc, 514-633-8888
- It shall be the duty and obligation of the trial giving club to see that a judge, club official, volunteer or any participant at an event held under these rules is not subject to indignities of any kind. The Event Committee Chair shall promptly report to the CKC any infringement of this regulation, and the CKC shall have the authority to take such action as it deems fit on receipt of a report indicating that this has occurred.

***** TRAINING AND/OR UNOFFICIAL USE OF ODOR IS NOT PERMITTED ON THE TRIAL GROUNDS. THIS INCLUDES PARKING AREAS, ETC. *****